COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 09.05.2022

09/2022

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du rapport-préavis
relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes

Président : Pierre Loup (DA)

Membres : Geneviève Brunner (PLR)
Nicolas Büchler (SOC)
Léonard Dolivo (SOC)
Tal Luder (UDC)
Philippe Morier-Genoud (SOC)
Stanislava Pampurik (Les Verts)
Benoît Ruchet (PLR) Absent(e) excusé(e)
Omar Soydan (PLR)
Frédéric Willemin (ML)

Séance tenue le jeudi 14 avril 2022 à 19h06, à la villa Mousey à Montreux.

Représentation municipale: M.Caleb Walther, municipal en charge des sports , domaines et bâtiments, M.Jean-Baptiste Piemontesi, municipal en charge du dicastère de l' économie, de la culture et du tourisme ainsi que M.Julien Chevalley, délégué au sport de la commune de Montreux.

Représentation du Montreux Acrobaties par Messieurs Maurizio Tempesta et Sylvain Gaeng, membres du comité d'organisation.

Préambule :

M.Pierre Loup est confirmé dans sa fonction de président-rapporteur . M.Benoît Ruchet, suite à un contre-temps ne pourra nous rejoindre.

OBJET DU RAPPORT-PREAVIS

En préambule, M.Caleb Walther explique pourquoi la Municipalité soutient ce préavis et juge bon de soutenir Montreux Acrobaties à hauteur de CHF 80 000.- en vue de péréniser l'événement annuellement. Les organisateurs sont ensuite invités à donner des compléments d'informations à ce sujet. En particulier, d'évoquer les raisons

1° de péréniser la manifestation dans un rythme annuel (cf3.2)

2° de solliciter pour équilibrer le budget 2022 , une subvention communale de 80'000.- en plus des prestations offertes aux organisateurs ...(cf3.3)

Apport de Montreux Acrobatie.

Au niveau budgétaire, MA (Montreux Acrobatie) précise que la perte de 39'000.- est aujourd'hui comblée par le renoncement de paiement de grosses factures de partenaires (Casino Barrière et TV Vaud-Fribourg) ainsi que par la vente de produits (panneaux , divers). La demande de subvention n'est donc pas une recherche de fonds pour payer 2021, puisque l'exercice 2021 est soldé à l'équilibre et que le montant de la subvention a été estimé en se basant sur le budget prévisionnel 2022, tenant compte des charges et des recettes dont l'estimation conservatrice est par ailleurs dans le rapport municipal.

Au sujet de la billeterie, MA tablait sur 1000 entrées par jour (3000 entrées en tout). MA n' a enregistré que 1500 entrées (900 le samedi, 350-400 le dimanche avec plusieurs invités et 200-250 entrées pour le lundi à cause d'une météo déplorable) . MA rappelle qu'à la météo et la crise sanitaire, s'est ajoutée la contrainte du pass sanitaire .

Pour l'avenir, il n'y a de convention qu'avec la TV(sur 3 ans). Le Casino Barrière s'engage présentement pour 2022, d'où l'importance d'une stabilisation et d'un calibrage budgétaire établi avec la municipalité également (puisque MA s'installe sur l'espace public (rue du Théâtre et alentours) et pas seulement privé (propriété du Casino).

Au sujet des dépenses, MA précise que les 185 000.- de marketing et communication , valorisent en fait des prestations gratuites, car si le travail et le savoir-faire professionnel de MM. Depallens,Tempesta ,Saudan et Gaeng avaient dû être payé à des mandataires externes ou valorisés, le montant eut été bien plus élevé. De par leur implication bénévole, ils ont fait bénéficier l'événement de leur savoir-faire gratuitement. Le Casino Barrière, lui aussi, intègre 100.000.- à son budget annuel .

Au sujet des recettes du F & B (Restauration) : A l'intérieur comme à l'extérieur, c'est le casino qui s'en occupe, à l'exception d'un bar dehors, qui était aussi un partenaire externe à l'événement et qui a essuyé des pertes à cause de la météo.

Concernant le respect de l'environnement : pas idéal, car on travaille avec des partenaires. Donc la marge de manoeuvre est restreinte (1 moto électrique pour 2 thermiques,avions...).Mais MA y est quand même attentif. Par exemple : structures de scène et éclairage minimalistes, promotion des producteurs régionaux, réemploi du matériel (bâches, fanions,panneaux,etc..), encourage les transports publics(et ferme l'avenue des Alpes et la rue du Théâtre), l'exercice de sports "raider",qui emploie des installations in situ (rampe d'ecaliers etc..).

Au sujet d'autres rentrées financières, l'association a créé un club de soutien, des événements (repas de soutien (rapportant 35'000.-), et vente de produits(tableaux).

MA a travaillé sur place avec une équipe de 80 bénévoles. D'autre part, le partenariat de TV VD-FR a permis un travail remarquable et gratuit, de 6 heures de production avec leur matériel et leur personnel.

Si l'entrée au MAG est gratuite pour tous les montreusiens siennes, pas de tarif réduit proposé pour la population montreusienne pour Montreux Acrobatie qui offre 10h de spectacle, et fait bénéficier tous les habitants d'une partie visible gratuitement à l'extérieur (dans les airs ou sur l'eau).Tarif prévisionnel: 30.- les adultes et 18.- les enfants. Il faut comprendre que le modèle économique du MAG et de MA sont totalement différents. On ne peut les comparer. Le Mag peut se permettre d'offrir des entrées gratuites puisque son modèle économique est basé sur la location des espaces d'exposition aux artistes et aux galeristes, tandis que MA ne peut se permettre d'offrir des entrées puisque son modèle économique est basé sur la billeterie.

La Municipalité rappelle que la manifestation appartient aux organisateurs, qui s'adaptent aux conditions et recadrent le tout. La difficulté est d'augmenter les visiteurs sans augmenter les nuisances.

Que la manifestation touche davantage les Montreusiens iennes , le tourisme, qu'elle soit davantage un spectacle qu'un sport pratiqué sur place activement par tous et toutes, que la part du marketing nécessite un grand besoin de sponsors, tout cela relève de la responsabilité des organisateurs. La Municipalité ,elle, propose de subventionner MA de manière forfaitaire car ce qu'ils proposent vaut ces 80.000.-

M.Gaeng et M.Tempesta se retirent.

Discussion :

Les points du préavis n'ayant pas donné lieu à une discussion ne sont pas rapportés.

1.Objet du rapport -préavis:

"ET DES ANNEES SUIVANTES": Prolonger la subvention sur des années, bloquent plusieurs commissaire car ils estiment que la manifestation n'a pas encore eu le temps de faire ses preuves. Même si la 2ème édition de 2021 est plus cadrée que la première, elle en est totalement différente dûe à des conditions très particulières. Péréniser maintenant , c'est trop vite. Dans trois ans, d'accord , mais il faut rassurer les organisateurs autrement .

Un amendement sera déposé visant donc à supprimer le pt 4 des décisions au pt 7 des conclusions.

La Municipalité et d'autres commissaires , au contraire, trouvent nécessaire de maintenir la subvention pour permettre à MA de signer des conventions et ainsi de péréniser la manifestation.Si l'organisateur veut une certaine stabilité, il doit pouvoir tabler sur trois ans pour établir des contrats avec ses partenaires, car un subventionnement prévu sur trois années consécutives permettrait surtout de pouvoir trouver et convaincre des sponsors de s'engager sur la durée.

D'autres commissaires maintiendraient la subvention pour 2023, pour autant qu'un rapport -préavis l'accompagne d'année en année ; ce serait là un autre amendement au pt4. Un commissaire trouve qu'exiger tant de rapports alourdit le travail, tant des organisateurs, que de la Municipalité et du Conseil. Faisons confiance à la commision de gestion, et à la commission des finances. La Municipalité est prête à refaire un rapport-préavis l'année prochaine (et en cas de disfonctionnement, à revenir en arrière.). Elle a également proposé de transmettre le rapport que les organisateurs doivent de toute manière fournir chaque année à la Municipalité, afin que nous ayons un regard sur l'évolution de l'événement.

3.1 Développement / Montreux Acrobaties 2021

Une commissaire regrette que MA mette en évidence des épreuves peu écologiques telles les sauts à moto et les acrobaties de la Patrouille suisse, et donc au chiffre 4 des conclusions de faire un amendement ajoutant à "DU BUDGET 2023 ET DES ANNEES SUIVANTES" : "Pour ces années , le versemer de la subvention sera soumis à la condition que la manifestation n'intègre pas de démonstrations de sports motorisés, les propulsions électriques étant cependant admises". L'idée est donc de supprimer les motos, les avions dès 2023, en admettant, comme discuté, les moteurs électriques. Un commissaire fait remarquer que le public venu en voiture est bien moins écologique que les quelques moteurs des acrobates.

3.2 Montreux Acrobaties 2022

A propos du rythme annuel, un commissaire se demande si la population est vraiment prête à venir désormais chaque année. La Municipalité relève d'une part, que le public cible n'est pas forcément la population montreusienne(c'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'événement a lieu à Montreux, que le public cible sont les Montreusiens), d'autre part, que c'est l'organisation qui doit savoir si c'est un rythme pertinent . Pour des raisons de sponsoring , la visibilité régulière est importante et cela permet à MA de

s'inscrire aussi dans des compétitions.

3.3 Budget

A propos de la hauteur de la subvention (de 80.000.-), n'est-elle pas généralement estimée au 10 % du budget ? La Municipalité parle d'une fourchette entre 10% et 20 %. D autre part , les organisateurs eux-même ont passé d'une demande de subvention de 100.000.- à 80.000.-

5.3 Développement durable ,environnemental .

Petit débat autour du passage de la Patrouille Suisse compatible avec l'environnement ? La Municipalité reconnaît que pour l'image environnementale de la manifestation, les avions dénaturent ce fait symboliquement et discréditent tous les autres efforts entrepris dans ce domaine. Or, comme c'est un exercie militaire, la commune n'a pas le pouvoir de s'y opposer, si les organisateurs ont fait appel à elle.

Plusieurs amendements sont proposés, discutés et votés comme suit:

Amendement(s)

Amendement de Nicolas Büchler

Au chiffre 4 encore: Deux amendements vont s'opposer : (Ancienne pratique, plus réglementaire, mais proposée pour l'occasion, puisqu'ils s'excluent l'un l'autre, par M. Caleb Walther, Municipal.)

A : Pour SUPPRIMER tout le texte qui porte sur l'octroi de la subvention pour 2023 et les années suivantes

B : Pour porter un montant de 80.000.-(subventions grandes manifestations) du budget 2023 ET 2024.

Vote : 4 voix pour la proposition A et 1 absention et 4 voix pour la proposition B. Le Président tranche .le 1er amendement pour supprimer le chiffre 4 est accepté.

Passé au vote, cet amendement obtient 4voix pour, 3 contre et 2 abstensions.

4 oui, 4 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Stanislava Pampurik

Au chiffre 4 des conclusions, ajouter la phrase suivante :

de porter un montant de CHF 80.000.- sur le compte No 170.3653.00 "*subventions grandes manifestations sportives"* du budget 2023 et des années suivantes .POUR CES ANNEES, LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION SERA SOUMIS A LA CONDITION QUE LA MANIFESTATION N'INTEGRE PAS DE DEMONSTRATION DE SPORTS MOTORISES; LES PROPULSIONS ELECTRIQUES ETANT CEPENDANT ADMISES. (L'idée est donc de supprimer les motos et les avions dès 2023, en admettant , comme discuté , les moteurs électriques).

Discussion : Pour les uns, un soutien financier peut être assorti à des conditions et inciter en tant que Municipalité, à montrer l'exemple en encourageant le développement durable, et pour les autres, il s'agit bien d'octroyer une subvention comme pour tous les événements, manifestations associations que nous subventionnons, parce que l'on part du principe qu'un événement mérite dêtre soutenu, donc, selon eux, ce n'est pas le rôle du Conseil communal d'organiser ou de faire le programme des organisateurs, mais de prendre position sur un rapport-préavis et de décider s'il soutient ou non une association au travers d'une subvention.

VOTE : 4 oui 1 abstention 4 contre . Le Président tranche : L 'amendement est accepté.

4 oui, 4 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions , Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs , de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu Le rapport -préavis No 09/2022 de la Municipalité du 18 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022 , à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes

vu le rapport de la commission chargé d'examiner cette affaire ,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022;

2. d'imputer cette dépense sur le compte No 170.3653.00 *"subventions grandes manifestations sportives "* du budget 2022;

3. de financer cette dépense au travers d'un crédit complémentaire;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cet objet .

5 oui, 2 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Pierre Loup (DA)